

Des viaducs et des rails

Déplacer ou non les rails du CP, un vieux refrain

par François MAILHOT

La Commission d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec (CACUQ) a décidé unilatéralement d'étudier en profondeur l'impact du réseau ferroviaire dans la région de Québec, en vue de replacer dans sa véritable perspective le cas de la base de plein air de Sainte-Foy, menacée par la relocalisation de la cour de triage du Canadien Pacifique.

Les responsables de la CACUQ ont pris cette décision, hier, après avoir attendu, plus d'une semaine, que les autorités provinciales et les autres parties intéressées au litige leur donnent le feu vert pour trouver une solution de rechange qui permette à la ville de Sainte-Foy de conserver sa base de plein air.

Et si la CACUQ a décidé d'élargir considérablement la portée du mandat qu'on avait promis (à mots couverts) de lui confier, la

semaine dernière, c'est que, depuis peu, on n'est plus convaincu du tout qu'il faille à tout prix faire disparaître du centre-ville, la voie ferrée du Canadien Pacifique de même que la cour de triage et la gare du Palais.

De fait, presque soixante ans après avoir parlé pour la première fois de sortir les voies ferrées du centre-ville, on n'est plus sûr de rien du tout et l'on se pose beaucoup de questions du genre de celles-ci:

- La solution de déménager le CP à Sainte-Foy au coût de \$23 millions (aux frais des contribuables, le CP ne débourse pas un sou) est-elle la plus avantageuse?

- A-t-on réellement envisagé la possibilité de laisser la voie du CP où elle est, quitte à construire des viaducs à un coût moindre, en vue de faciliter la circulation dans Saint-Roch?

- Les terrains occupés

par la cour de triage sont-ils vraiment récupérables pour la construction d'habitations, maintenant que l'autoroute Dufferin-Montmorency est en place?

- A-t-on évalué sérieusement la possibilité d'utiliser la voie ferrée du CP dans le cadre d'un plan intégré de transport en commun comportant l'installation d'un train électrique?

- Et le CP dans tout ça, a-t-il réellement intérêt à quitter le centre-ville? Si oui, pourquoi? Sa clientèle s'est-elle vraiment déplacée comme on se plaît à le répéter un peu partout?

- Si sa clientèle est maintenant installée dans l'Ouest de la région et qu'une éventuelle relocalisation près de Sainte-Foy lui est vraiment profitable, pourquoi les contribuables canadiens devraient-ils en assumer le coût?

(Suite à la page 2, 2e col.)

Grève du zèle dans la construction

La CSN n'appuie pas le mouvement amorcé

par Gilles BOIVIN

Marqué au coin de la division tant patronale que syndicale, le mouvement de ralentissement de travail amorcé à Montréal par les travailleurs de la construction (environ 125.000 au Québec) protestant contre le refus des employeurs de rouvrir la négociation afin de permettre un ajustement de salaire en fonction de la hausse du coût de la vie, s'est étendu progressivement à d'autres régions au cours des derniers jours.

Le mouvement a été particulièrement sensible, hier, dans la région de Montréal, où les gros chantiers sont sérieusement touchés, et dans celle de Hull où deux chantiers risquent d'être paralysés en raison de ralentissements de travail. Le mouvement a également touché dans des proportions moins grandes la région de Québec et de Valleyfield.

Au ministère du Travail, on a reçu des informations indiquant que plusieurs chantiers importants de la Côte-Nord, notamment à Mont-Wright, sont perturbés par les actions syndicales. Ces renseignements restent toutefois à vérifier.

Par ailleurs, le prési-

dent de la Fédération nationale du bâtiment et du bois (CSN), M. Michel Bourdon, a révélé hier au cours d'une entrevue téléphonique que son organisme n'appuyait pas ces mouvements de ralentissement et qu'il n'avait pas été invité à le faire par les syndicats de la construction de la FTQ.

Du côté patronal, l'unanimité est loin d'avoir été faite également sur l'opportunité de rouvrir les négociations avec les syndicats pour tenter d'en arriver à une entente sur cette question de réajustement de salaire.

Deux des six associations d'employeurs oeuvrant dans le secteur de la construction se sont montrées intéressées à une forme de négociation avec les syndicats alors que les quatre autres refusent l'ouverture de tels pourparlers prétextant que les hausses prévues au décret sont déjà suffisantes pour couvrir les augmentations du coût de la vie.

IRREALISME PATRONAL

Assez paradoxalement, c'est une association d'entrepreneurs en construction qui a dénoncé l'entêtement et l'irréalisme de certains dirigeants

d'associations patronales.

Dans un communiqué remis à la presse, l'ASECQ (qui prétend représenter quelque 4.500 entrepreneurs en construction) a accusé certaines associations patronales de faire "pérenner le conflit" en

refusant de se rendre, mercredi soir, à une réunion patronale pour tenter de régler la situation cahotique créée sur les chantiers.

Cette association avait proposé aux syndicats de négocier une formule de rattrapage immédiat en

utilisant les fonds versés aux vacances et à la caisse de retraite.

Quatre des six associations patronales ne se sont pas présentées à cette réunion.

(Suite à la page 2, 3e col.)

Laiteries

Grévistes et patrons se font tirer l'oreille

par Marc PLAMONDON

"Si les parties s'entendent, je vais leur tirer les oreilles!" Voilà ce que nous a déclaré le conciliateur gouvernemental, M. Jean-Paul Lafleur, lors d'une rencontre, mardi soir dernier.

Or, c'est précisément ce qui est en train de se produire. En effet, hier soir, les journalistes ont eu droit à deux conférences de presse: la première par les propriétaires des laiteries; la seconde, par les négociateurs syndicaux.

D'une part, les propriétaires affirment qu'ils veu-

lent que le conflit se règle. En conséquence, ils sont prêts à s'asseoir à la table de négociations et à trouver un règlement sur les deux seuls points qui restent en litige, soit les conditions de travail des vendeurs de crème glacée et de leurs aides, et une formule d'indexation des salaires. Les patrons déclarent également qu'il est faux d'affirmer qu'une entente soit intervenue à l'occasion de la réunion "secrète" de mardi soir à l'auberge des Gouverneurs. Ils affirment également qu'aucune obstruction de la part de qui que ce soit interdit un règlement. Ils se déclarent

prêts à négocier en présence du conciliateur.

D'autre part, les négociateurs syndicaux prétendent toujours que, lors de la réunion de mardi soir, il y avait effectivement eu entente entre les parties et que c'est l'arrivée de M. Jean Beauvais, avocat patronal, qui aurait tout compromis. En conséquence, les négociateurs syndicaux déclarent que leur dernière proposition est conforme à l'entente qui eut lieu avant l'apparition de M. Beauvais dans la discussion. Elle est donc finale et non négociable, a déclaré M. Jean-

(Suite à la page 2, 1re col.)

Le Soleil publiera demain les résultats d'un sondage d'envergure provinciale sur le statut de la langue au Québec. 1.500 personnes, interrogées par l'Institut québécois d'opinion publique pour le compte du Soleil, de la Gazette et du Devoir, ont massivement répondu aux questions qui leur étaient posées. Celles-ci portaient essentiellement sur le statut du français et de l'anglais, sur la langue d'enseignement et la langue de travail et des affaires. Parallèlement, le sondage nous a également permis de connaître les intentions de vote des personnes interrogées au prochain scrutin fédéral du 8 juillet. A ne pas manquer dans notre édition du samedi.

Nixon cité comme co-conspirateur

WASHINGTON (d'après AFP, UPI, PA, Reuter) — Deux nouveaux coups de théâtre se sont produits, hier, dans l'affaire Watergate: le président Nixon a été formellement cité comme co-conspirateur dans le camouflage du scandale par un grand jury fédéral et le secrétaire d'Etat Henry Kissinger se serait rendu coupable de parjure devant une commission sénatoriale, l'autome dernier, relativement à ses relations avec les plombiers de la Maison-Blanche alors qu'il était conseiller présidentiel.

Plusieurs journaux ont révélé que le grand jury qui a accusé, le 1er mars dernier, sept personnalités proches de M. Nixon d'avoir conspiré pour étouffer l'affaire Watergate avait également décidé de citer le président lui-même comme co-conspirateur "non accusable".

Cette décision prise à l'unanimité des 19 jurés présents fut tenue jusqu'ici secrète à la demande du procureur spécial Leon Jaworski qui ne voulait pas qu'elle soit annoncée avant que la commission judiciaire de la Chambre des représentants, chargée d'étudier les motifs possibles de destitution du président, ait terminé son enquête.

Le Washington Post et le Los Angeles Times, qui talent la mise en cause du chef de l'Etat sur toute la largeur de leur première page, rapportent que la première intention des jurés avait été d'accuser M.

(Suite à la page 2, 1re col.)

sommaire

- Annonces classées 34 à 44
- A Québec aujourd'hui 31
- Arts et lettres 30 à 32
- Bandes dessinées 44
- Bridge 43
- Décès 45
- Economie-finance 24 à 27
- Horoscope 44
- Mot-mystère 34
- Mots croisés 40
- Page documentaire 22
- Sport 11 à 20
- Télévision 33 et 45

la météo

Ensoleillé et venteux, aujourd'hui et demain dans tout le Québec. Maximum 75 à Québec et 65 au Saguenay - Lac-Saint-Jean.



Coincidence

Selon la sûreté de Québec, c'est par pure coïncidence qu'elle a décidé de passer les autobus scolaires au crible, deux jours

après l'accident tragique de Saint-Joseph-de-la-Rive.

Dix autobus scolaires mis au rancart, hier

par Lucien LATULIPPE

Un certain nombre d'écoliers de la région de Québec ont vainement attendu, ce matin, l'autobus qui les conduit d'habitude à leur école.

Qu'est-ce qui se passe? Notre chauffeur nous a-t-il oublié? Il a pourtant été toujours à temps au cours de l'année scolaire qui achève.

Certains ont trouvé un autre moyen de transport pour se rendre. D'autres, sans doute fatigués d'attendre, ont décidé de retourner à la maison.

Mais, effectivement, que s'est-il passé? Comme d'habitude, le chauffeur s'est présenté au garage pour prendre possession de son autobus. Son employeur lui a tout simplement dit: "Pas d'autobus pour toi, ce matin. La police en a "scrapé" dix, hier, et la tiens est du lot. Il est trop tard pour en avoir d'autres avant la fin de l'année scolaire".

Cette guerre sans merci aux autobus scolaires, qui ont pour tant circulé toute

l'année, a pris une nouvelle vigueur, cette semaine, à la suite de l'hécatombe qui s'est produite dans la côte de Saint-Joseph-de-la-Rive, dans le comté de Charlevoix, samedi dernier. Une "simple coïncidence", selon la Sûreté de Québec.

16 SUR 23 HORS D'USAGE

Depuis le début de la semaine, 23 autobus scolaires ont été examinés à l'allée de vérifications du ministère des Transports, située sur le boulevard des Capucins, non loin du chemin de la Canardière. 16 ont été trouvés en mauvais état et tout juste bons pour les rebuts. Les sept autres ont reçu des avis de réparations dans les 48 heures.

Parmi les 16 trouvés inaptes à reprendre le circuit, certains autobus ont déjà 10 à 12 ans d'usage et ils constituaient "un danger constant sur la route".

Dans un communiqué émis hier, la Sûreté de Québec précise que les

autobus ont été mis au rancart pour diverses raisons: freins en mauvais état, conduite défectueuse, pneus usés, bancs non fixés au plancher, suspension inadéquate, fenêtres bloquées et portes d'urgence coincées.

Si chaque autobus a transporté, en moyenne, 40 écoliers, quatre fois par jour, cela veut dire que 2.650 étudiants étaient en danger constant et risquaient, d'un instant à l'autre, d'être blessés ou même de perdre la vie au cours de la présente année scolaire. Sans compter que des milliers d'autres circulent peut-être encore à bord de véhicules "incontrôlés", car la chasse se poursuit.

PAS DE FREINS

Elle a débuté lorsqu'un agent de Québec-Métro a remarqué, lundi dernier, qu'un autobus scolaire effectuait toujours ses arrêts réglementaires en retard de 25 à 30 pieds. Intrigué, il a intercepté le véhicule et le chauffeur lui a tout simplement

Trudeau dévoile d'autres mesures sur l'habitation

par Jean-Paul GAGNE
envoyé du Soleil à Regina

M. Pierre Elliott Trudeau a annoncé, hier, dans la capitale de la Saskatchewan, le deuxième volet de la politique de son parti visant à aider les Canadiens à revenu modeste et moyen à avoir accès à la propriété.

Si les modifications proposées hier au programme d'aide à l'accèsion à la propriété deviennent en force, quelque 31.300 nouvelles familles canadiennes pourront cette année s'acheter une propriété en plus des 14.700 prévues sous le programme actuel.

Il s'agit d'une injection de subsides fédéraux de \$9 millions, dont \$6 millions

sur des hypothèques de la Société centrale d'hypothèques et de logement et \$3 millions sur des hypothèques des prêteurs agréés auprès de la SCHL.

Ainsi les familles canadiennes, et ceci vaut aussi pour celles du Québec, gagnant de \$4.550 à \$9.500 et désireuses de s'acheter une maison ne dépassant pas \$20.000 pourront compter sur des hypothèques à taux d'intérêt réduit ou encore sur des subventions fédérales devant leur permettre de ne pas dépasser plus que 22 pour cent de leurs revenus pour le paiement de leur propriété.

Sur la Côte-Nord et à Hull, les revenus maximum admissibles au programme fédéral ont

été fixés à \$12.850 et \$10.450 et le prix maximum des maisons admissibles, de \$27.000 et \$22.000 respectivement.

Pour leur part, les Canadiens à revenu modeste auront accès à des hypothèques à un taux d'intérêt de 4 pour cent, comparativement à 6 pour cent dans le programme actuel. Pour arriver à cette fin, le fédéral portera de \$25 à \$50 par mois les prestations d'aide au remboursement de l'hypothèque.

Une des nouveautés de ce deuxième volet de la politique libérale est la mise à contribution des prêteurs privés reconnus en vertu de la LNH. Dans le programme actuel, seule la SCHL consent de telles hypothèques à taux réduit.

Mais la participation des prêteurs accrédités auprès de la Société centrale nécessitera une lé-

(Suite à la page 2, 3e col.)

Un de ces quatre matins, une surprise vous attend... On jouera au golf sur votre propriété!

page 17

Autres informations page 14

Laiteries: Grévistes et...

(Suite de la première page)

Guy Michaud, principal négociateur syndical.

A la question du "Soleil" qui demandait à M. Michaud ce qui allait se passer si la partie patronale ne cédait pas sur les dernières demandes syndicales, ce dernier a répondu: "Le conflit va durer!"

Le conciliateur, M. Lafleur, lors d'une conversation téléphonique hier après-midi, a dit au "Soleil" qu'il sera à Québec dès aujourd'hui, à midi, et qu'il convoquera les parties.

Rappelons également que la partie patronale accuse la partie syndicale de jouer le jeu des multinationales en perpétuant le conflit. La partie syndicale riposte, là-dessus, que les propriétaires sont prêts à sacrifier leurs entreprises et le travail de centaines de travailleurs parce qu'ils refuseraient de prendre leurs responsabilités.

La balle est donc aujourd'hui sur le terrain du conciliateur. La grève des 312 employés de production dure maintenant depuis 18 jours. Or, M. Pierre Côté, président de la laiterie Laval, prévoit que la reprise de la production devrait prendre au moins sept jours de préparatifs. Dans l'hypothèse d'un règlement en fin de semaine, il n'est donc pas question d'avoir du lait de marques Cité ou Laval avant la mi-juin avancée.

Nixon cité comme...

(Suite de la première page)

Nixon de complicité. Mais lorsque le procureur Jaworski leur fit remarquer qu'il était douteux qu'un grand jury ait le droit d'engager des poursuites contre un président avant qu'il soit destitué par le Congrès, ils se contentèrent de citer M. Nixon comme co-conspirateur "non accusable". Il s'agit là d'une formule souvent utilisée lorsqu'un acte de mise en accusation fait état de la complicité de plusieurs personnes dont toutes ne sont pas inculpées.

M. James St-Clair, avocat de M. Nixon, a reconnu les révélations du Washington Post et du Los Angeles Times en admettant en avoir été informé par M. Jaworski il y a trois ou quatre semaines.

Le président Nixon, qui a quitté précipitamment la capitale pour sa résidence de Camp-David, a immédiatement fait demander au juge Sirica de rendre public le document en question.

CONSEQUENCES

Une des conséquences probables de la citation de M. Nixon comme co-conspirateur dans le "canouillage" du Watergate sera d'affaiblir sa position pour continuer à refuser de communiquer au procureur chargé de l'enquête tous les documents dont il estime avoir besoin.

Le statut de co-conspirateur du président pourrait être pris en considération par la Cour suprême lorsqu'elle devra décider, le mois prochain, s'il a le droit d'ignorer les sommations judiciaires que lui envoie le procureur Jaworski pour tenter d'obtenir les bandes enregistrées et d'autres documents de la Maison blanche.

M. St. Clair a déclaré que le président estimait que le grand jury avait pris sa décision sans preuves suffisantes et qu'il serait disculpé lorsque tous les faits seront connus. "Ce ne serait pas la première fois qu'un grand jury se serait trompé", a dit l'avocat du président.

KISSINGER ECLAIBUSSE

Le secrétaire d'Etat Henry Kissinger, qui nage dans la gloire depuis son retour du Proche-Orient, la semaine dernière, n'a pas été épargné, hier, par les éclaboussures du Watergate.

La commission judiciaire de la Chambre a commencé à examiner à huis clos, parmi les causes possibles de destitution, l'usage des tables d'écoute et d'autres moyens de surveillance des particuliers par la Maison blanche.

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement No 1206.

Dix autobus scolaires...

(Suite de la première page)

avoué qu'il n'avait pas de freins à pied et qu'il devait utiliser le frein d'urgence!

Cet autobus a été immédiatement déclaré hors d'état de circuler et c'est par la suite que la guerre s'est intensifiée.

Mardi, trois autobus ont été conduits à l'allée de vérifications. Un n'était plus en état de circuler et les deux autres ont reçu des billets de réparations de 48 heures.

Mercredi, quatre autobus ont été vérifiés et tous quatre ont été déclarés "scrap".

Hier, 15 ont été examinés et 10 étaient juste bons pour la ferraille et les cinq autres ont reçu des avis de 48 heures.

Cet état des autobus scolaires nous rappelle un incident qui nous a été raconté. Des écoliers se trouvant dans un autobus scolaire étaient intrigués par la façon de conduire de leur chauffeur qui rasant la chaîne de rue.

Certains jeunes plus audacieux que d'autres en demandent l'explication au chauffeur.

"C'est bien simple, répond le chauffeur. Je n'ai plus de freins. En cas de besoin, j'étais me servir de la chaîne de rue pour arrêter!"

Grève du zèle dans...

(Suite de la première page)

re proposition que vient de lui formuler l'ASECQ, le directeur général du Conseil provincial des métiers de la construction, M. André Desjardins, a déclaré, hier, que la FTQ-construction était prête à discuter selon son mérite, même si deux articles de la proposition lui paraissaient inacceptables, au premier abord.

Retenant le troisième volet de la proposition de

Trudeau dévoile...

(Suite de la première page)

gislation, ce qui veut dire qu'une partie du programme ne pourra s'appliquer avant qu'une loi n'aura pas été adaptée à cet effet.

Par contre la partie du programme engageant des hypothèques de la SCHL pourra être bientôt mise en force puisque le gouvernement peut, par arrêté en Conseil, modifier la réglementation de l'actuel programme d'aide à l'accession à la propriété.

Le nombre de Canadiens qui pourraient avoir accès à ce programme en 1974 serait de 46,000, soit 3,300 de plus que les 14,700 qui profiteraient normalement du programme actuel.

Au nombre de ces 31,300 nouvelles familles à revenu modeste et moyen, 8,300 seraient admissibles aux hypothèques de la SCHL en plus des 14,700 du programme actuel, pour un total de 23,000 et 23,000 autres recevraient leurs hypothèques des prêteurs agréés.

Tout comme c'était le cas pour le programme annoncé mercredi à Vancouver réduisant à 5 pour cent de l'hypothèque le paiement initial sur l'achat d'une maison à prix modique, la politique rendue publique hier prévoit des variations dans les revenus admissibles et dans les prix des maisons admissibles en rapport avec la situation du marché de l'immeuble dans les différentes régions du pays.

Ainsi, à Toronto et Vancouver, le maximum de revenus admissibles au programme a été fixé à \$15,200 et le prix d'une maison admissible à \$32,000. A Ottawa, le revenu admissible a été établi à \$14,250 et la valeur de la propriété admissible à \$30,000. Précisons cependant que les niveaux au-delà desquels une maison n'est plus considérée comme "modique" ne sont pas les mêmes dans les deux programmes annoncés mercredi et hier par M. Trudeau.

Au Québec, par exemple, un acheteur pourra de façon générale bénéficier d'un paiement initial de 5 pour cent sur toute propriété ne dépassant pas \$31,580, alors que pour bénéficier du programme d'aide à l'accession à la propriété, ce même acheteur devra se contenter d'une propriété ne dépassant guère \$20,000, ce qui est de toute évidence de plus en plus rare, et ne devra pas gagner plus de \$9,500 par an, ce qui n'est pas la mer à boire.

Déplacer ou non...

(Suite de la première page)

A la CACUQ, on se pose ce genre de questions et l'on veut des réponses claires.

DES HOMMES POLITIQUES SILENCIEUX

Et si la CACUQ a aussi subitement décidé de prendre le taureau par les cornes, c'est également en vue d'amener tous les hommes politiques qui se sont intéressés au problème, à mettre leurs cartes sur table une fois pour toutes.

On pense ici au maire de Québec, M. Gilles Lamontagne, qui se dit pressé de voir les voies ferrées quitter le paysage.

Au ministre fédéral des Transports et député de Langelier, M. Jean Marchand, dont on n'a pas entendu parler depuis que le cas de la base de plein air est débattu sur la place publique.

Au ministre de l'Environnement, le Dr Victor C. Goldbloom, qui n'a pas encore soufflé mot.

Au ministre fédéral responsable de l'application de la Loi sur le déplacement des lignes et sur les croisements de chemins de fer (sic), M. Ron Bastford, qui déléguait un enquêteur à Sainte-Foy récemment et qui, depuis, est demeuré muet.

Au ministre responsable de l'Office de planification et de développement du Québec, M. Bernard Lachapelle, qui a proposé, la semaine dernière, que la CACUQ soit mandatée officiellement pour trouver une solution de rechange permettant de sauver la base de plein air de Sainte-Foy et qui, depuis, se serait récusé, sans fournir d'explications.

Et la CACUQ, qui n'écarterait aucune possibilité, a également demandé à la Direction générale des eaux du ministère des Richesses naturelles d'étudier l'impact de l'installation de la cour de triage du CP sur les cinq lacs qui font partie de la base de plein air.

l'ASECQ, M. Desjardins a dit qu'il ne voyait aucun inconvénient à participer à un comité patronal-syndical mixte dans le but d'étudier la situation inflationniste, en vue de formuler des recommandations à qui de droit. "En tant qu'il a-t-il précisé, qu'on étudie en même temps des moyens pour aider immédiatement les travailleurs à maintenir leur pouvoir d'achat au coût de la vie".

problème de l'indexation du salaire au coût de la vie", a conclu M. Desjardins.

SITUATION CONFUSE

Quant à la situation sur les chantiers, elle était relativement confuse, hier. Le mouvement de ralentissement a gagné d'autres régions de la province, hier, bien qu'il soit encore impossible de discerner un mouvement de ralentissement général à travers la province.

Au Conseil des métiers de la construction (FTQ), qui représente environ 85 pour cent des 80,000 travailleurs, on affirme que d'autres travailleurs ont emboîté le pas derrière leurs confrères de Montréal, "bien qu'aucune directive n'ait été donnée en ce sens".

C'est dans la région de Montréal, Hull, Valleyfield et Québec que ces

mouvements ont été constatés, hier.

A Québec, le responsable local des syndicats de la construction-FTQ, M. René Lepage, faisait état hier de plusieurs milliers de "cas de maladie" dans la région.

Un porte-parole de la Fédération patronale de la construction, Me Michel Dion, a cependant carrément nié les informations du responsable syndical estimant nettement gonflées ces affirmations. Me Dion a cependant admis que certains cas de ralentissement ont été constatés, au cours des derniers jours.

REOUVERTURE DU DECRET

Ces manifestations de lenteur, dont il est à peu près impossible de prévoir l'évolution au cours des prochains jours, visent à forcer les associations

patronales récalcitrantes du bâtiment à s'asseoir à une table pour négocier un réajustement des salaires en fonction du coût de la vie.

Le Conseil des métiers de la construction (FTQ) avait déposé une demande précise en ce sens, au début du mois de mai, mais s'est vu opposer une fin de non-recevoir de la part de quatre associations patronales du bâtiment. Deux autres associations avaient accepté de discuter diverses formules pour tenter d'en arriver à une entente sans risquer la paralysie du secteur de la construction.

Par ailleurs, le problème de l'inflation n'a pas réussi, lui non plus, à cimenter une réunion des deux centrales rivales dans le secteur de la construction.

La CSN a fait connaître,

hier, son opposition au mouvement amorcé par les syndiqués FTQ, parce que la Fédération du bâtiment juge ambigus les objectifs de la FTQ-construction sur ce point et est plutôt favorable à une formule d'indexation. La FTQ réclame des montants d'augmentation fixe.

SANCTIONS

Par ailleurs, la plupart des associations patronales ont avisé leurs membres de prendre des sanctions contre les travailleurs de la construction qui participent à ces ralentissements de travail.

Le porte-parole de la Fédération de la construction du Québec, Me Michel Dion, a déclaré que les employeurs ne devraient pas hésiter à prendre des sanctions disciplinaires et légales contre les travailleurs qui participent à ces mouvements.

**NOS LONGUES JUPES NE SORTENT PLUS SANS LEURS
BLouses de style roumain**

ST-TROPEZ

Les "roumaines" sont reines à St-Tropez. Twik en "couronne" ses longues jupes-jupons ou pantalons. Les voici au naturel, en mousseline de coton, brodées à la main et en tailles P.M.G.

1. Authentique, la tunique en pointes ourlée au crochet. Zippée derrière. \$45. Sa jupe en coton brodé. \$22.
2. Authentique, la blouse paysanne à coutures surbrodées. Chaîne et glands menus aux manches. \$45. Sa jupe volante en tricot de coton et dentelle. \$23.
3. Notre copie, le blouson à manches bouffantes à taille et manches bouillonnées. \$13. Sa jupe en coton provençal à volants brodés. \$50.

twik® SIMONS
place de l'hôtel de ville / place sainte-foy

La compétence du chauffeur Cayer est largement reconnue à La Tuque

par Nicole Campeau

"André Cayer? C'est un bon chauffeur. Ça fait des années qu'il fait ça et personne n'a rien à lui reprocher. Samedi dernier, il a fait tout ce qu'il pouvait pour éviter la catastrophe."

Les témoignages que j'ai entendus, cette semaine à La Tuque, sur le conducteur de l'autobus qui a plongé dans un ravin à Saint-Joseph - de-la-Rive en entraînant la mort de 13 Latuquois, sont unanimes: personne n'a jamais trouvé à redire sur les qualités de chauffeur d'André Cayer et c'est encore le cas maintenant, même chez les familles éprouvées par la tragédie.

Sur la compagnie Chevette à qui appartient l'autobus accidenté, personne ne trouve à redire non plus.

Les témoignages s'accordent pour dire qu'elle a toujours donné aux Latuquois un service de qualité.

Raymond Chevette, un Latuquois dans la quarantaine, possède une flotte d'une vingtaine d'autobus scolaires, dont 6 conçus en fonction des longs voyages. C'est l'un de ceux-là qui s'est écrasé dans le ravin, samedi dernier.

Le directeur de la commission scolaire de la Haute-Mauricie, (principale cliente de Chevette) M. Jacquelin Audy, a déclaré au Soleil que la commission faisait affaire avec la compagnie depuis quinze ans et qu'elle en était tout à fait satisfaite.

"D'après ce que nous savons jusqu'à maintenant de la tragédie, il n'y a vraiment pas matière à remettre en question notre confiance envers cette compagnie."

"D'ailleurs, malgré la catastrophe de samedi, nous n'avons annulé aucune des excursions prévues pour nos écoliers. Deux parents, encore traumatisés par l'événement, ont refusé lundi de laisser partir leurs enfants. C'est leur droit le plus strict."

RETICENT

C'est sans cacher ses réticences que M. Chevette a fini par accepter de me rencontrer, mardi midi.

De son garage, on pouvait voir, à quelques centaines de pieds de là, le centre social municipal où étaient exposées les treize victimes.

Dans une petite ville de 13.000 habitants, un événement comme celui-là prend des dimensions particulières.

Cinq des huit chauffeurs permanents de M. Chevette comptaient des parents parmi les victimes. Les parrain et marraine de M. Chevette lui-même étaient au nombre des accidentés. Le premier s'en est tiré indemne et la seconde a été grièvement blessée.

"Je n'ai rien à me reprocher, ni à mon chauffeur. L'inspection du véhicule a été faite la veille, comme cela se fait avant chaque excursion. André Cayer est à mon service depuis

huit ans, c'est un excellent chauffeur."

Pour lui, ce coup dur est à porter au compte de la fatalité. "Ça avait à arriver, on n'y peut rien."

Il n'en trouve pas moins aberrant qu'il n'y ait eu aucun panneau indiquant de "compresser" dans une côte aussi dangereuse que celle de Saint-Joseph - de-la-Rive.

Quant à l'autobus, c'était un modèle 1973 qui n'avait que 20.000 milles.

M. Chevette est assuré pour une valeur de \$1 million de dollars.

Il venait à peine de rentrer de vacances, au moment de la tragédie. Cette semaine, il avait le visage fatigué d'un homme qui n'en a pas pris depuis longtemps.



Lapin original

Geoffrey Skeels, âgé de 9 ans, de Nanaimo, en Colombie-Britannique, a eu la surprise de sa vie quand, en commençant à faire l'élevage des lapins, il en a trouvé un dans le groupe qui n'avait qu'une seule oreille. Il lui a donné le nom de Eary.

41 chefs d'accusation contre un jeune de 17 ans

Il y a des voyous, mais il y a aussi des voyous au carré. Le petit Mario est un de ceux-là. Hier, il a plaidé coupable à 41 chefs d'accusations. Si les peines qui lui ont été imposées avaient été consécutives, Mario Leclerc devrait passer les 83 prochaines années de sa vie en prison. Il en sortirait donc à 100 ans... puisqu'il n'est âgé que de 17 ans, 18 pour être exact, mais il était accusé de "choses" qu'il a faites lorsqu'il n'avait que 15, 16 et 17 ans.

Ce cher enfant a commis, depuis sa tendre enfance, plus d'une trentaine de vols avec effraction ou de vols à main armée; deux jeunes filles ont été ses victimes (attentat à la pudeur ou plus-ou-moins-viol), une autre a été séquestrée, (on

peut supposer assez facilement que ce n'était pas pour réclamer un chapelet que ce cher et gentil petit Mario l'avait ainsi emprisonnée), etc., etc., etc.

Incarcéré depuis août dernier, le gentil garçon devra quand même passer les prochains 84 mois à l'ombre, les peines encourues n'étant pas consécutives, mais concurrentes. Il ira loin le p'tit bonhomme.

LE BOUCHER

Nous l'appellerons Boucher... pour la circonstance. Ce n'est pas la son vrai nom, mais un surnom qui lui va à merveille puisqu'il a comparu, hier, devant le juge Louis Fortin, de la cour des sessions de la paix, sous l'accusation de tentative de meurtre. Double tentative

de meurtre pour être plus précis.

"Boucher" a d'abord atteint une de ses deux victimes de 17 coups de couteau. La seconde n'en recevait que deux ou trois.

Dans Le Soleil de mercredi, on y lisait que les deux victimes étaient "bien connues des milieux policiers de la Rive-Sud". L'attaque aurait eu lieu dans la nuit de mardi à mercredi au restaurant Spaghetti House, de la rue Saint-Joseph, à Lauzon.

Si le boucher de Maria Goretta a été condamné à la soute pour la vie, le nôtre devra subir son enquête préliminaire le 13 juin (pour la forme). En attendant, il restera sur l'étal, le juge lui ayant refusé tout cautionnement.

Le taux de criminalité, en 1973, est demeuré stable au Québec

(PC) — Le taux de criminalité est demeuré stable au Québec en 1973.

C'est ce qui ressort du rapport annuel de la Sûreté du Québec déposé, hier, à l'Assemblée nationale par le ministre de la Justice, Me Jérôme Choquette.

Le rapport signale qu'il y a eu une très légère diminution des infractions par rapport à l'année précédente, soit 3.802 contre 32.542 en 1972.

Toutefois une analyse plus poussée de ce niveau global de criminalité, à partir des sept types d'infractions majeures qui forment ce qui est communément appelé l'indice du crime, indique une moyenne stable.

Par exemple, à l'item des crimes contre la personne, dans le territoire couvert par la Sûreté du Québec, il y a eu en 1973, 53 cas de meurtres et d'homicides involontaires coupables. Il y en avait eu 37 l'année précédente. Le nombre de vols a également augmenté de 8, passant de 111 à 119.

Au niveau des crimes contre la propriété, qui représente plus de 95 pour cent des plaintes à la SQ, on relève en 1973, 8.537 vols avec effractions, soit 169 de moins que l'année précédente. 2234 véhicules-moteurs ont été rapportés comme volés. Cependant, la plainte ne s'est révélée fondée que dans 2038 cas. Enfin, il y a eu 3.094 plaintes pour des vols "simples", c'est-à-dire vols de \$200 ou plus.

Le rapport révèle également que la criminalité varie selon les régions et les mois de l'année. Les mois de mai à

octobre sont les mois de loin les plus mouvementés, le record appartenant au mois d'août. Le mois de février demeure, toutes proportions gardées, le mois le plus "tranquille".

Enfin, le district de Montréal rassemble à lui seul 42 pour cent des crimes majeurs commis au Québec. Viennent ensuite les districts de Québec 13 p.c., de l'Outaouais 12 p.c., de Mauricie 8 p.c., du Bas Saint-Laurent 7 p.c.

En résumé, les policiers de la Sûreté du Québec ont classé en 1973, 17,3 pour cent des crimes majeurs, amenant ainsi la mise en accusation de 2.380 hommes, 66 femmes, 1.213 garçons (mineurs) et 34 filles.

Enfin, la Sûreté du Québec est venue au secours de différents corps policiers municipaux dans 3.324 cas afin d'éclaircir des infractions au Code criminel.

AUTOPSIES

Par ailleurs, il s'est pratiqué 2.694 autopsies au Québec en 1973, révèle le rapport annuel des activités de l'Institut de médecine légale du Québec.

Cet autre rapport, déposé à l'Assemblée nationale hier par le ministre de la Justice, Me Jérôme Choquette, précise que de ce nombre, 1.776 furent pratiquées à Montréal et 918 à Québec.

On apprend également que 1.157 cas de morts accidentelles ont été examinés au Québec en 1973, en plus de 702 suicides et 165 homicides. Les chiffres pour 1972 étaient de 1.043 morts accidentelles, 530 suicides et 181 cas d'homicides, dont les 35 victimes de l'incendie du Blue Bird.

Un accident de la route fait deux morts à Baie-Comeau

Une collision de la route a fait deux morts, hier, sur le chemin reliant Baie-Comeau aux barrages de la Manic.

Les victimes sont Jean-Roch Gobeil, âgé de 38 ans, du rang 5 de Saint-Nazaire, au Lac-Saint-Jean, et Jean-Eudes Gagné, âgé de 37 ans, du rang 2 de Bégin-Ouest, comté de Dubuc.

La tragédie est survenue, vers 16h30, dans une courbe de la route 389. Une auto et une camionnette de l'Hydro-Québec sont entrées en collision de face.

Le poste de la Sûreté du Québec à Baie-Comeau fait enquête.

Individu de 33 ans accusé de parricide

Richer Durand, un journaliste de 33 ans, domicilié au 95, rue des Erables, à Loretteville, est revenu devant le tribunal, hier, sous l'accusation d'avoir assassiné son père, M. Ferdinand Durand, âgé de 61 ans, le 19 octobre 1973.

répondre de l'accusation portée contre lui, le juge Louis Fortin ayant demandé que l'accusé subisse un examen psychiatrique afin de déterminer s'il était apte à assumer une défense pleine et entière.

Par la voix de son procureur, Me Gilbert Richer, du Bureau de l'aide juridique, il a opté pour un procès devant juge et jury, qui se tiendra au prochain terme des assises, en septembre.

Les examens s'étant révélés négatifs, l'accusé Durand avait été transféré à l'Institut Pinel de Montréal, où il a été traité par des spécialistes pendant plusieurs mois.

A sa première apparition devant le tribunal, le 25 octobre dernier, Durand n'a pu

Le père de l'accusé a été mortellement blessé d'une balle de calibre .22, à son domicile de Loretteville, en banlieue de Québec.

CARRIERES et PROFESSIONS

REPRESENTANTS DEMANDES

Prospects fournis
Pour Québec (banlieue, limite 50 milles)
Nous exigeons: 21 ans et plus, auto, bonnes références, expérience de l'assurance-vie ou autres services intangibles. Cette expérience n'est cependant pas essentielle. Entraînement théorique et pratique, excellents revenus, sécurité d'emploi, bénéfices incalculables.
Écrivez ou téléphonez.
L'Entraide Immobilière Laurantienne
Arthur Papin, directeur de succursale
2750, Chemin Ste-Foy, suite 102, Ste-Foy, (418) 658-1751.

A LA RECHERCHE

Pilote-commandant d'un Aéronef Beech Baron avec A.T.R. rating ou équivalent.
Minimum 5.000 heures de vol de pilote-commandant à bord, dont 2.000 heures I.F.R. pour une compagnie privée. Le candidat devra résider à Québec, avoir dossier sans accident, être bilingue, âgé entre 30 et 40 ans. Salaire selon qualifications.
Toute demande sera gardée strictement confidentielle.
LES CONSTRUCTIONS DU ST-LAURENT LTEE
ST. LAWRENCE CONSTRUCTION LTD.
1101, boul. des Chutes
Villeneuve, Qué. G1E 6B4

A LEVIS SECRETAIRE-STENODACTYLO

Nous offrons:
● Excellente rémunération
● Milieu de travail agréable
● 37 1/2 heures par semaine
● Bénéfices sociaux usuels
Vous offrez:
● une 12e année de scolarité
● expérience minimum de 1 an
● bonne apparence
Adressez-vous à:
Mlle SUZANNE BOULANGER
trésorière
837-3661
levis auto dépositaire
Rond-Point, Lévis
"LE BON ENDROIT"

Le Collège de Thetford Mines RECHERCHE POUR LE 26 AOUT 1974 PROFESSEURS

2—TECHNIQUES D'EDUCATION SPECIALISEE
QUALIFICATIONS REQUISES:
— psycho-éducateur ou
— ergothérapeute ou
— orthopédagogue ou
— orthopédagogue ou
— psychologue ou
— qualifications jugées équivalentes
— EXPERIENCE EN INSTITUTION SOUHAITABLE
1—FRANCAIS (POSTE DISPONIBLE POUR UN AN SEULEMENT)
QUALIFICATIONS REQUISES:
— diplôme de premier cycle en lettres ou maîtrise en lettres
— connaissance du milieu collégial
— (l'adaptabilité à la région sera un avantage)
1—SECRETAIRIAT
QUALIFICATIONS REQUISES:
— minimum de 14 ans de scolarité
— connaissance de la sténographie anglaise et française (de préférence le système Duployé)
— connaissance de la dactylographie
— expérience pertinente dans l'enseignement et le commerce
1—TECHNIQUES INFIRMIERES
QUALIFICATIONS REQUISES:
— bacc. en nursing
— expérience pertinente dans l'enseignement et/ou dans le milieu clinique (de préférence en psychiatrie)
1—ELECTROTECHNIQUE
SPECIALITE: enseignement de l'option ordinateurs et automatismes
QUALIFICATIONS REQUISES:
— Bacc., en enseignement technique (option électrotechnique) ou
— ingénieur en électronique ou équivalent
— expérience industrielle en ordinateurs et automatismes
2—INFORMATIQUE
QUALIFICATIONS REQUISES:
— diplôme universitaire de premier cycle en informatique
TRAITEMENT: SELON LE DECRET 3812-72
EXPEDIER CURRICULUM VITAE ET DOCUMENTS ATTESTANT LA SCOLARITE ET L'EXPERIENCE AVANT LE 13 JUIN 1974 A:
Gérard Lemay
directeur général
Collège de Thetford Mines
671 sud, boul. Smith
Thetford Mines, Qué.
G6G1N1

COUTURIERE D'EXPERIENCE DEMANDEE

Travail dans magasin de confection pour dames. Salaire intéressant, bonne situation pour personne qualifiée. Écrire à:
DEPT 6660, LE SOLEIL

MERIDIEN-QUEBEC

Acceptons candidatures au poste de
DIRECTEUR DES VENTES
Soumettre curriculum vitae par écrit à:
BOLDUC & ASSOCIES
4, Parc Samuel Holland, suite 200
Québec, Qué. G1S 3R3
Toute demande demeurera confidentielle.

LE Syndicat DE QUEBEC

COMMIS (Temps partiel)

LE POSTE:
Commis à temps partiel, rayon des perruques.
LA FONCTION:
Sous la responsabilité de la première commis, le titulaire de ce poste. Devra tenir le rayon en ordre.
Coffrer les perruques.
QUALIFICATIONS REQUISES:
— Connaissance de la coiffure
— Personne sérieuse
HEURE DE TRAVAIL:
Une journée et un soir par semaine.
SALAIRE:
Selon la convention collective.
1% sur les ventes.
LIEU DE TRAVAIL:
Syndicat de Québec, Place Fleur de Lys.
Veuillez téléphoner au syndicat de Québec, Centre-Ville pour rendez-vous No 529-7351 local 261 avant le 14 juin 1974.

CARRIERES ET PROFESSIONS tous les jours pour les gens d'ambition

LE SOLEIL

Campus de JONQUIERE
65, rue Saint-Hubert
C.F. 340
Jonquière
Tél.: (418) 547-2191
67X 7W2

COLLEGE REGIONAL DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN

OFFRE D'EMPLOI

Le Campus de Jonquière du Collège régional du Saguenay-Lac-St-Jean requiert les services d'un

RESPONSABLE DE L'AIDE PEDAGOGIQUE INDIVIDUELLE

ATTRIBUTIONS:
Sous l'autorité du directeur des services pédagogiques, le responsable du service de l'aide pédagogique individuelle:
— planifie, coordonne et anime son service (Service A.P.I.);
— coordonne et anime l'assemblée des coordonnateurs de section;
— conjointement avec le registraire et la gestion pédagogique, fournit les instruments de travail aux coordonnateurs;
— administre le budget de son service;
— participe au comité des admissions;
— remplit toutes fonctions compatibles avec son statut que pourrait lui confier le directeur des services pédagogiques.
QUALIFICATIONS REQUISES:
— Posséder un diplôme de premier cycle;
— Expérience en milieu collégial.
TRAITEMENT:
Selon la politique salariale du ministère de l'Éducation pour le personnel professionnel des collèges.
Faire parvenir curriculum vitae jusqu'au 14 juin 1974, inclusivement.
CONCOURS:
Responsable de l'aide pédagogique individuelle.
Collège régional du Saguenay-Lac-St-Jean.
a/s: Directeur du personnel,
400, rue Mellon,

GREB INDUSTRIES LTÉE, TROIS-RIVIÈRES

recherche un
CONTREMAÎTRE D'EXPERIENCE
pour son département de finition de chaussures d'hommes.

Le candidat choisi aura la responsabilité d'un département de 20 employés, doté d'un transporteur U.S.M. d'une capacité de 2.400 par jour.
Les conditions de travail sont excellentes. La compagnie vient tout juste d'occuper une usine neuve.
Salaire selon expérience et qualifications avec un excellent plan de bénéfices.
Les candidats intéressés doivent nous faire parvenir leur curriculum vitae à:
Superviseur du personnel GREB INDUSTRIES LTÉE
C.P. 1865, Trois-Rivières, P.Q.

HOPITAL DES LAURENTIDES

ANNONCIATION COMITÉ DE LABELLE PQ 819-2118
CENTRE HOSPITALIER DES LAURENTIDES recherche

TECHNICIEN(NE) EN RADIOLOGIE R.T.

AVANTAGES:
Prime en psychiatrie et possibilités de faire de la garde.
Faire parvenir curriculum vitae à:
Directeur du Personnel CENTRE HOSPITALIER DES LAURENTIDES L'Annonciation, Cité Labelle JOT 110

L'Union Canadienne

Compagnie d'Assurances
Séjour social Québec

ASSURANCE GÉNÉRALE VÉRIFICATEUR

LE CANDIDAT:
Nous requérons, pour notre Bureau Régional de Québec, les services d'une personne possédant de 2 à 5 ans d'expérience dans la vérification de sinistres.
LES FONCTIONS:
Sous la direction du Superviseur du Service, il analyse, évalue et procède au règlement de sinistres.
LES AVANTAGES:
Nous offrons un salaire intéressant, lequel sera déterminé selon les qualifications, des bénéfices marginaux particulièrement avantageux et d'excellentes chances d'avancement pour le candidat qualifié.
Les offres de service seront traitées en toute discrétion.
Faire parvenir votre curriculum vitae ou communiquer par téléphone à:
Directeur du Personnel, C.P. 4700, Ste-Foy, P.Q. G1V 4E4. Tél.: 651-3551

commission scolaire
REGIONALE DE TILLY

TITRE DE LA FONCTION: SECRETAIRE

ENDROIT:
Service du personnel, Centre administratif.

NATURE DU TRAVAIL:
Sous l'autorité du responsable de l'embauche, elle exécute un ensemble de tâches cléricales reliées principalement à l'embauche du personnel professionnel enseignant et non enseignant, technique et ouvrier, i.e. préparation des affichages, accusés de réception des candidatures, convocation du comité de sélection, etc.

ATTRIBUTIONS CARACTERISTIQUES:
Dactylographie la correspondance pour l'ensemble du Service, soit à partir de ses notes sténographiques ou du dictaphone; prépare et chemine les dossiers de classification des enseignants du ministère; reçoit les classifications officielles, les vérifie et les fait acheminer selon les procédures établies.

QUALIFICATIONS REQUISES:
avoir complété un cours de niveau secondaire V et posséder un minimum de trois ans d'expérience pertinente; connaître absolument la sténographie, la dactylographie et la disposition des textes.

REMUNERATION:
actuellement de \$4.725 à \$5.978 et au 1er juillet 1974 de \$5.222 à \$6.286.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 13 juin, 4.30 heures au: **SERVICE DU PERSONNEL CONCOURS 74-33 945, rue Wolfe Sainte-Foy.**

Le Parc du Mont Sainte-Anne ne se fait pas sans heurts

Une méchante surprise qui pourrait coûter cher au MTCP

par Jacques ARTEAU

Un de ces quatre matins, un monsieur propriétaire de 31 arpents de terrain se lève et constate de visu qu'il a au moins cinq trous de golf sur sa propriété. Ferme et se rend compte que le monsieur propriétaire s'interroge avec raison sur la présence inexplicable de ces trous de golf qui ne sont pas là par un pur hasard de la nature.

L'erreur se situe sur une superficie irrégulière de 1,099,791 pieds carrés, dont M. Paul Farrah s'était porté acquéreur, en octobre 1972. Cette superficie de terrain s'étendant sur les lots 27 et 17 était enregistrée conformément au cadastre du rang 1 de la ville de Beauport, au bureau d'enregistrement des Droits réels de la division Montmorency, à Château-Richer.

Ca ne tourne pas rond, les balles de golf ne vont pas rouler non plus, puisque c'est une propriété privée.

Autre surprise, le 2 août 1973, le propriétaire concerné reçoit la signification d'un avis d'expropriation du ministère des Travaux publics du gouvernement du Québec. Ce sera en même temps la surprise d'un de ces quatre matins, à savoir des travaux d'aménagement d'un parcours de golf de dix-huit trous qui sera celui du Parc du Mont Sainte-Anne. Ce parcours, qui n'a pu être

completé pour cette saison à cause de l'intempérie de l'été dernier, est alors en voie de construction par les firmes montréalaises Laurentian Landscape Limited et Canadian Golf Landscaping de Lachute. Cette dernière firme est celle de l'architecte Howard Watson, spécialiste en construction de parcours de golf.

SOLIDE ERREUR

Comment expliquer un avis d'expropriation de terrain commandée par le ministère du Tourisme, de Chasse et Pêche, alors que les plans et

devis du parcours de golf avaient pourtant été modifiés une première fois presque un an plus tôt?

Dans l'avis d'expropriation, selon l'article 791 du code de procédure civile, mention est faite d'un plan parcellaire arrêté le 21 juillet 1972 puis révisé le 29 juin 1973, pour parties des lots 27 et 17. Le plan parcellaire dont il est fait mention est de l'arpenteur-géomètre Henri Morneau et le second par l'arpenteur-géomètre Jacques Pelchat.

L'erreur n'existe plus, c'est une expropriation pure et simple. Justifiée ou pas?

"D'après le plan du club de golf de 1972, l'architecte allait nous faire jouer treize trous sous les tours de transmission de l'Hydro-Québec. Il n'aurait pas été intéressant de jouer du golf de cette façon, c'est pour cette raison que j'ai demandé du terrain ailleurs, à l'extérieur du parc" est l'explication rendue, hier, par M. Roland Champagne, sous-ministre du Tourisme, Chasse et Pêche.

La superficie de terrain expropriée se situe comme suit: bornée au nord-est par le lot 16, au sud-est par le lot 17, en partie, et le 27, en partie; au sud-ouest par le lot 29; au nord-ouest par une autre partie des lots 27 et 17. Les dimensions de l'emplacement sont de 948.74 pieds au nord-est, 1,159.1 au sud-est, 945.82 au sud-ouest, et 1,164.02 au nord-ouest. La superficie de 1,099,791 pieds carrés est tangente dans ses bornes nord-ouest et nord-est au Parc du Mont Sainte-Anne.

UN ACCORD

Sans prétendre que Le Soleil ait pressé les négociations en vue d'un règlement, par suite de recherches menées depuis deux semaines, il n'en reste pas moins qu'un accord imminent était confirmé dans la journée d'hier.

D'une part, le sous-ministre du Tourisme, Chasse et Pêche affirmait qu'il avait réclame d'activer les négociations, et par ailleurs l'avocat de M. Farrah, Me André Trotter,

donnait à entendre qu'un règlement pouvait possiblement intervenir au début de la semaine prochaine.

Quant à savoir la nature du règlement, il fut déjà question d'une concession de terrains du Parc du Mont Sainte-Anne, ce qui ne peut être encore écarté puisque le pied carré n'a pratiquement plus de prix devant les possibilités d'implanter des auberges ou autres projets de genre.

Une partie qui n'est pas restée à l'abri d'une mauvaise interprétation technique de cadastre dans ce cas-type, la ville de Beauport a entre-temps commandé et pris livraison, ces dernières semaines, d'un plan d'urbanisme pour le Haut-Beauport. Aux limites sud du Parc du Mont Sainte-Anne, un plan de développement de services d'hébergement et d'hôtellerie a ainsi été prévu, bornant les limites sud-ouest du parcours de golf.

Ainsi, selon le plan modifié pour le parcours de golf du Parc du Mont Sainte-Anne, les trous 4, 5, 6 et des parties des trous 3, 7, 12 et 13 étaient aménagés et semencés sur propriété privée, puisque l'avis d'expropriation avait été contesté.

L'offre préliminaire soumise en juillet 1973 à M. Paul Farrah avait été jugée insuffisante et pour cause, après les renversants chiffres qu'avait déjà provoqué la spéculation sur les pouces de terrain limitrophes au vaste complexe du Parc du Mont Sainte-Anne.

Johnson va bien, et les Rangers aussi

(D'après UPI) — Alex Johnson, dont la ville de Cleveland se souvenait comme d'un bonhomme controversé ayant une moyenne terrible au bâton, a pourtant quitté cette même ville hier soir dans un excellent état d'esprit.

Johnson n'a participé qu'à 108 joutes avec les Indiens en 1972, après avoir été échangé l'année d'avant par la Californie. Les Angels en avaient sougé de ses disputes avec des coéquipiers et avec le bureau de direction. En 1972, il frappa pour une moyenne de 239, 90 points de moins que sa moyenne comme meneur de la ligue en 1970.

Mais les Rangers du Texas, qui tentaient justement de construire une équipe gagnante après les années de vaches maigres connues à Washington, ont pris une chance sur Johnson juste avant que la saison 1973 ne débute. Et le solide voltigeur de six pieds n'a jamais donné à ses nouveaux employeurs une seule raison de regretter leur geste.

EN DEUXIEME PLACE

Hier soir, Johnson a aidé ces mêmes Rangers à atteindre le second rang au classement de la division Ouest de la Ligue américaine de baseball, une joute au-dessus de la moyenne de 500 mais quatre joutes derrière Oakland. Il a produit quatre points avec trois simples et un double, pour permettre aux siens de vaincre les Indiens de Cleveland 6-2. Ces quatre coups de bâton ont suffi à hausser sa moyenne à 301.

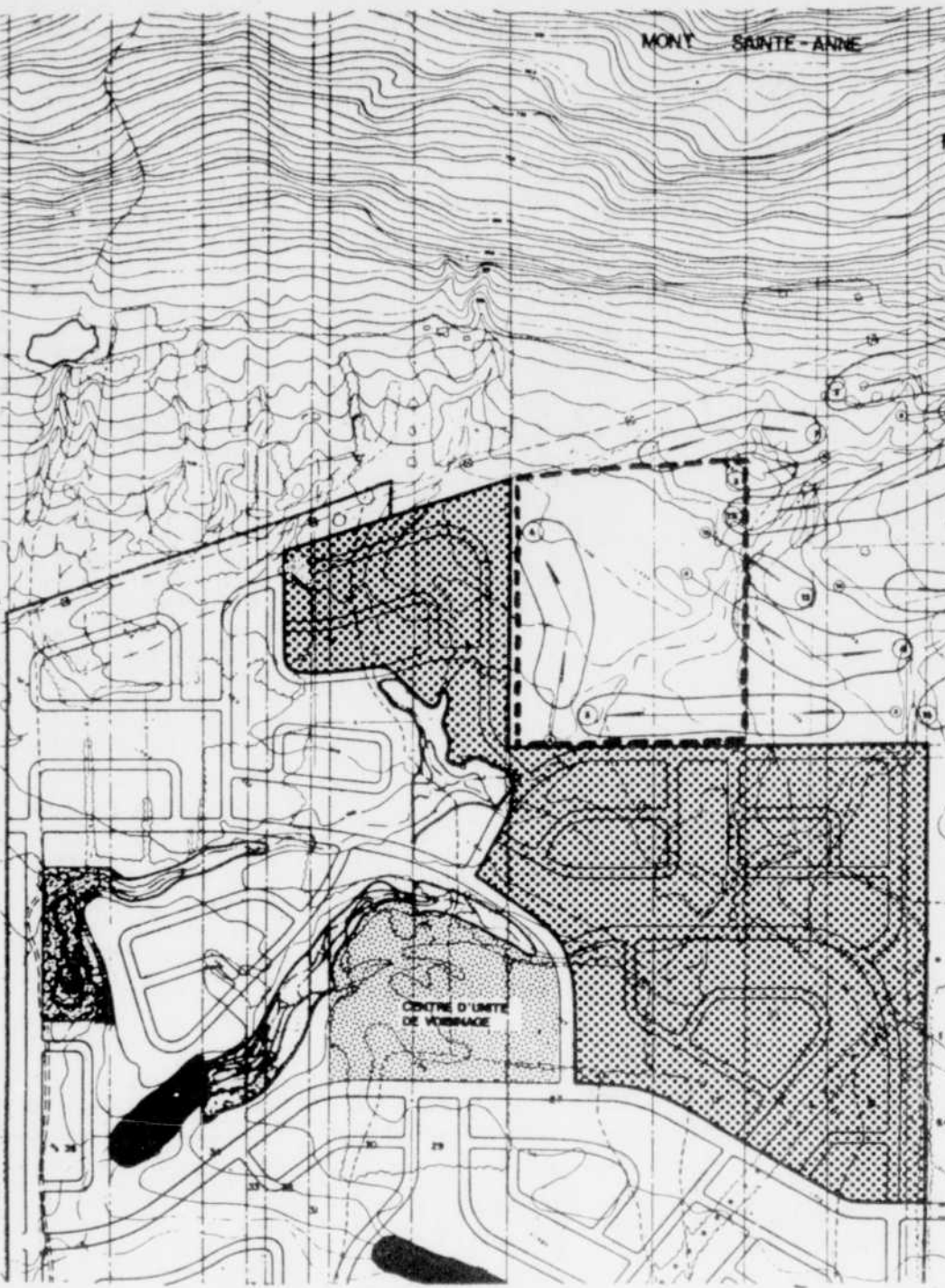
"Johnson s'est tout simplement mis à jouer du grand baseball avec nous", commentait le gérant Billy Martin. "Je n'ai qu'une série de règlements pour tout le monde et il ne fait pas exception. Il a commandé et joué du grand baseball. Tout le monde disait qu'il avait un problème, mais il n'en a pas avec nous. Je ne l'ai pas fait jouer mercredi parce que je voulais lui donner un jour de repos. Et vous ne pouvez pas dire que ce repos lui a nui, n'est-ce pas?"

Jackie Brown, qui a blanchi les Indiens, la semaine dernière, sur seulement trois coups sûrs, en a espacé sept hier pour la victoire. Mais sa fiche de 15 manches consécutives sans avoir accordé un seul point a été terminée en septième manche, à la suite d'un coup de circuit de Oscar Gamble. "Ma balle courbe est tout simplement merveilleuse", déclarait Brown, sans l'ombre de la plus élémentaire modestie. "Tout ce que j'espère c'est qu'elle continue de bien aller. J'en ai besoin pour demeurer dans les majeures".

L'ACTION AILLEURS

Dans les autres joutes au programme de la Ligue américaine, les Brewers de Milwaukee ont défait les Angels de la Californie 9-7 et les Yankees de New York ont battu les White Sox 5-1, au terme d'une rencontre retardée par la pluie.

Dans la Ligue nationale, les Dodgers de Los Angeles ont blanchi les Pirates de Pittsburgh 6-0, les Cubs de Chicago ont écarté les Padres de San Diego 5-1, les Giants de San Francisco ont humilié les Cardinals de Saint-Louis 9-5 et les Mets de New York ont eu le meilleur sur les Reds de Cincinnati par 4-3.



Expropriation contestée

A partir d'un récent plan d'urbanistes-conseils pour le développement du Haut-Beauport à ville de Beauport, la superficie

de terrain commandée pour expropriation par le ministère du Tourisme, Chasse et Pêche, se situe en haut à droite.

Du journalisme "flottant" aux Jeux de 1976

MONTREAL (PC) — Les 3,000 journalistes qui sont attendus pour la couverture des Jeux olympiques de 1976, à Montréal, seront hébergés à bord d'une flottille amarrée au port de la Métropole.

Ce projet a été présenté par le Comité organisateur des Jeux olympiques et la compagnie March Shipping Ltd, après que des techniciens en navigation de l'Urss, soient venus examiner les lieux pendant les dernières négociations. Incidemment, c'est l'Urss qui fournira la majeure partie des bateaux nécessaires à l'hébergement des journalistes.

"Une des raisons qui nous a fait garder l'affaire secrète jusqu'à maintenant, révélait le président de March Shipping, Joachim Carton, c'est que nous ne voulions pas fausser la situation du marché". Le COJO a déclaré qu'il annoncerait, la semaine prochaine, quelle sorte de bateaux seraient utilisés pour le village flottant, et quel serait leur coût.

roland sabourin



Un "banc" peu rassurant pour le gérant Nichols

PITTSFIELD, Mass. — Le présent voyage des Carnavals ne se déroule pas de façon très encourageante, faut-il conclure après le programme double à Trois-Rivières et la série de trois joutes à Reading, Pennsylvanie. Le pire est qu'une amélioration semble peu probable à Pittsfield et Bristol.

Les joueurs dirigés par Lance Nichols ont remporté la victoire dans deux des cinq joutes disputées depuis leur départ de Québec, joute d'hier soir non comprise, mais il faut admettre qu'ils ont été chanceux dans chaque cas.

"Qu'est-ce que tu veux qu'il fasse, Nichols? Il n'a personne", commentait le soigneur René Lavigneur, au moment où l'autobus du club quittait Reading, mercredi soir. Il venait juste de raconter que le pilote était bien venu près de briser une table dans le vestiaire du club, tellement il avait rabattu son poing avec force, dans un geste de colère.

Nous croyons que Lavigneur vise juste dans son appréciation de la situation actuelle. Nichols n'a tout simplement pas le personnel suffisant pour accomplir un travail adéquat. Avec seulement 19 joueurs à sa disposition, il n'a certainement pas le loisir de faire de la stratégie.

En plus d'un alignement régulier qui possède quelques "trous" à la suite de la tenue décevante de deux ou trois joueurs, il n'a aucune réserve. Nichols est donc très à court quand il veut faire des substitutions, surtout quand le club traîne de l'arrière dans les dernières manches.

Son "banc" n'est pas de nature à effrayer l'ennemi, pouvons-nous affirmer.

Rien pour faire trembler

Le club de Québec a commencé la saison avec 22 joueurs, y compris 10 lanceurs. C'est une quantité suffisante pour un club de catégorie "AA", si l'on tient compte que les clubs des ligues majeures en comptent 25.

Mais il y a eu des départs depuis ce temps-là. Aucun joueur n'a été remplacé, cependant. Le lanceur Randy Brown, qui pouvait agir comme frappeur suppléant, a été libéré; Don Hopkine est allé jouer régulièrement à Kingston, C.N.; finalement, l'instructeur Billy Carthell, receveur, est allé enseigner quelques trucs aux gobeurs du club Kingston.

Du même coup, vous vous retrouvez avec trois coups de bâton de moins dans notre alignement.

Il est bien difficile de compter sur Rick Shannon, moyenne de .093, pour effrayer l'ennemi dans le rôle de frappeur suppléant. Après cela il vous reste Warren

Cromartie ou Bombo Rivera, selon le cas. C'est respectable, mais vous vous tenez dans la rue si l'un ou l'autre ne répond pas à votre attente. Des types comme Billy Atkinson, Chip Lang et Denis McSween frappent mieux que des réguliers, mais ce sont des lanceurs.

Le fait que le club n'a qu'un seul receveur complique la situation encore plus. Terry Childers commence à montrer des signes de fatigue. Comme Rivera est présentement l'adjoit à ce poste, il faut faire des prévisions en cas d'une blessure à Childers. Pour cela, la ligne de conduite est que votre deuxième receveur s'amène comme frappeur de relève seulement en dernière instance.

En attendant l'arrivée de renforts, tout ce que Nichols peut souhaiter c'est un blanchissage par son lanceur et espérer que les frappeurs lui feront un cadeau d'un ou deux points. C'est la conclusion qu'il nous faut bien tirer de la situation actuelle.

Potins de Pittsfield

Steve Newell, le premier-but des Carnavals a célébré hier son 23ème anniversaire de naissance... Il sera l'objet d'une manifestation spéciale avant la joute de ce soir, de la part de ses parents et amis... Et lors de l'arrêt à Bristol, la semaine prochaine, plusieurs de ses anciens coéquipiers de la ligue de Cape Cod viendront le saluer... Newell est un citoyen d'East Longmeadow, Mass., et s'est signalé pour les clubs de l'université du Massachusetts... Espérons que Newell en profitera pour sonner le réveil, sans quoi il ne sera pas du voyage lors du prochain arrêt dans sa région...

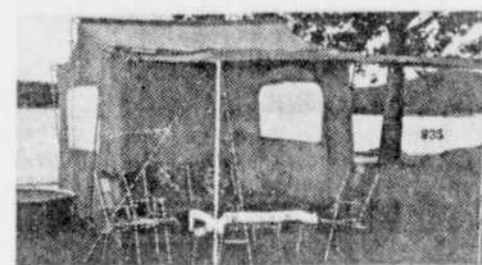
Il se pourrait bien que le fils de Whitey Ford, premier choix au repêchage des Red Sox de Boston, soit assigné au club Bristol quand il aura signé son contrat... Les dirigeants du club bostonien n'auraient pas encore décidé s'ils le placeront dans la Ligue internationale... Son père, ancien lanceur des Yankees, aurait bien aimé le voir dans l'uniforme du club avec lequel il a connu tant de gloire... Incidemment, le jeune Ford évolue à l'arrêt-court et est frappeur ambidextre...

L'émeute survenue à Cleveland, mardi soir, continue à faire l'objet de commentaires très acerbés dans les journaux de New York, Boston et Philadelphie que nous avons parcourus au cours des dernières heures... C'est un autre oeil au beurre noir pour la ville de Cleveland, qui encaisse plus que part de coups bas depuis quelques années, et qui est en train de devenir la ville vaine par excellence dans le sport américain... Le propriétaire Nick Mileti vient de trouver l'argument qu'il lui fallait pour démentir sa licence.

Tout comme les Carnavals, les Blues de Memphis avaient disputé 41 joutes, hier, mais leur fiche se lit 27-14 en comparaison de 20-21 pour le club "AA"...

PRIX CHOC SUR TENTES CANADIENNES ET EUROPEENNES

3 EXPO-CAMPING PISCINES ouvert tous les soirs jusqu'à 9.00 P.M.



VILLA MALLORCA (#935)
pour 6 personnes, en coton égyptien. Dimensions: 9' x 9' x 7'6" hauteur. Couleurs: orange et vert. Poids: 74 lb.
REG. \$195
SPECIAL \$148⁰⁰



VILLA MIRABELLA (#936)
pour 6 personnes, en coton égyptien. Dimensions: 9' x 12' x 7'6" hauteur. Poids: 81 lb.
REG. \$229
SPECIAL \$168⁷⁷



ABRI A DINER DE LUXE (#995)
8' x 10' x 7' hauteur. Couleurs: orange et bleu.
REG. \$175
SPECIAL \$149⁵⁰



ROOM MASTER AVEC CUISINE (#2100425)
Dimensions: 12' x 9' avec cuisine 9' x 9'.
REG. \$219
SPECIAL \$179⁹⁵



VILLA GASPE
Modèle Grange. Dimensions: 7' x 8' x 2' (mur). Plancher cousu. Modèle de luxe.
REG. 79.95
69⁹⁵



MIKI
Nylon à double toit. Dimensions: 4' x 7'4" x 3'4" (hauteur). Qualité française.
REG. 59.95
49⁹⁰



RCA-10
Nylon à double toit. Dimensions: 4' x 7'4" x 3'4" (hauteur). Qualité française.
REG. 79.95
69⁹⁰

QS
québec sportif ltee

LEVIS 142, Rte Kennedy 533-0611 Près Rte 20
STE-FOY 2570 Dalton 533-6442
QUEBEC 1300 nord, Dorchester 533-7700

La situation un an après

Le Manifeste de Matane n'a pas eu de suites

Analyse de Louis TARDIF

de notre bureau à Rimouski

Le Front commun populaire pour le développement régional qui tient, aujourd'hui, sa première manifestation de masse, ne lâchera pas avant d'avoir atteint ses objectifs...

Un an après le fracassant lancement du Manifeste du Front populaire devant les yeux de la population du Québec...

Le Front commun populaire a lâché. Ils ont lâché du moins... pour un an.

Les opérations dignité connaissent présentement après les années d'intenses activités une ménopause évidente.

Le Conseil régional de développement d'où provient en majeure partie la rédaction du Manifeste joue au colimaillard.

Le Parti québécois qui avait appuyé à fond le Manifeste, le 3 juin, et dont certains députés en ont fait une partie importante de leur programme...

La députation libérale de l'Est du Québec et le ministre Quenneville responsable de la région-plan à l'OPDQ l'avaient déjà rejeté d'un coup de poing dès sa parution.

Pierre De Bané qui en a été l'un des investigateurs demandait, il y a quelques jours, au Comité permanent de l'Expansion économique régionale...

En effet, Marc Lalonde qui était présent le 3 juin avait rapporté le document à Ottawa affirmant alors qu'il le ferait étudier par ses fonctionnaires.

Rien depuis...sauf cette question du député de Matane.

Il reste la population. Pour le moment, elle semble bien démobilisée comme si le cri du 3 juin eut été son dernier avant de perdre le souffle...

C'est le creux de la vague dans le Bas Saint-Laurent et la Gaspésie.

LA MENOUPAUSE DES OD

Quand des organismes d'attaque comme les OD qui commencent à se regarder dans le miroir et se demandent ce qu'elles foutent, c'est un signe des temps.

C'est ce qu'elles font actuellement.

Autant leurs actions furent spontanées et ont visé dur et juste à la belle époque, autant depuis un an ses soubresauts n'ont inquiété personne...

Leurs leaders aussi sont essouffés. Les Banville, Gendron, etc. sont fatigués.

C'est dans la nature des choses. Il y a les guerres et ensuite il y a les anciens combattants. La ligne de feu dure un temps.

Cette trêve, involontaire peut-être, a

donc amené les OD à se diagnostiquer elles-mêmes d'abord, puis par les autres.

Cette psychanalyse de groupe aura lieu le 12 juin.

Les OD se feront examiner ça sur leur propre demande par un quipie multidisciplinaire de sociologie, politiciens, etc.

La salle d'examen sera cependant interdite à la presse.

AUTRE SIGNE DES TEMPS

Quand on veut exclure les journalistes, c'est parce qu'il y a des choses qui ne doivent pas être sues.

C'est leur droit...ou leur privilège.

Il faut dire que d'autres leur ont donné l'exemple.

Toutes les réunions de l'Office de développement de l'Est du Québec, celles de la Conférence administrative régionale, l'instrument suprême dans la région pour l'application du plan, sont toutes à huis clos.

L'organisme de consultations par excellence, l'interlocuteur privilégié du gouvernement auprès de la population, répète-t-on sans rougir, tient également à huis clos toutes ses réunions...

Ce qui se trame à huis clos n'éclate pas sur la place publique. La discussion en catimini a peut-être endormi une population qui devait être informée...

UNE BOUCHEE TROP GROSSE

La cible principale du Manifeste de Matane, il faut l'avouer, était difficile.

A part les nombreuses demandes de révision des budgets de l'Entente dans tous les secteurs d'activité, l'essentiel du Manifeste reposait sur la création d'un Office régional de développement avec l'OUVOIR...

Demander à Québec du pouvoir régional, ça semble aussi extraordinaire que de demander à un homme d'avoir une grossesse.

D'ailleurs, la manifestation de Matane n'avait pas non plus la bénédiction de tous les leaders régionaux...

Le Manifeste est tombé comme une roche dans le sable.

Les élections provinciales qui ont élu un gouvernement qui se fout de tout le monde avec ses 102 députés, selon l'abbé Banville...

Les OD étaient à l'origine du Manifeste de Matane. Les candidats péquistes, dont Nestor Turcotte de Matane...

Elles ne l'ont pas fait. "On ne fait pas de politique" avait déclaré l'abbé Gendron.

Sauf que les curés de la Gaspésie avaient déjà appuyé un certain Manifeste, celui du Front de libération du Québec en octobre 1970.

AUTRE SIGNE DES TEMPS?

A moins que le coup de poing servi au Manifeste par la députation libérale de toute la péninsule n'ait vraiment assommé la population?

Pourtant, elle les a tous reconduits au pouvoir en octobre dernier.

Serait-ce que l'on aurait enfin trouvé le gouvernement idéal et que la population de l'Est du Québec dormirait en paix dans la sécurité de l'assurance-chômage et de l'assistance sociale (30 pour cent)?



A Saint-Augustin

L'exploitation de la sablière se fait toujours sans permis

par François MAILHOT

En dépit d'une série d'avertissements des Services de protection de l'environnement et d'une amende de \$500, Gély Construction Inc. exploite encore une sablière sans permis en bordure du fleuve Saint-Laurent...

L'affaire dure maintenant depuis bientôt un an et le va-et-vient des camions chargés de sable et de gravier n'a jamais été aussi considérable.

De toute évidence, la sablière est là pour y rester et ceux qui ont cru, un instant, pouvoir forcer la compagnie à installer ses pénates ailleurs...

Le paysage environnant et ceux qui en appréciaient l'exceptionnelle beauté, ont, semble-t-il, perdu la bataille.

La Commission d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec qui avait prévu installer un parc de verdure à cet endroit est du nombre.

Les responsables du Centre de recherches forestières des Laurentides (Environnement Canada) qui disaient craindre pour l'avenir de la forêt environnante, maintenant ravagée sur une superficie de 20 acres, également.

La compagnie a joué la carte juridique jusqu'au bout et les limites de la Loi sur la qualité de l'environnement étant ce qu'elles sont, elle peut, encore aujourd'hui, se permettre d'o-

pérer sans permis sans être inquiétée outre mesure.

Une seule consolation pour les SPE: la compagnie s'est résignée à faire la demande d'un permis.

Un seul espoir pour les défenseurs du paysage: l'intervention du ministre de l'Environnement, le Dr Victor C. Goldbloom, qui a déclaré récemment que les SPE n'accorderaient pas de permis d'exploitation à la compagnie...

La demande de la compagnie est actuellement à l'étude, ce qui ne l'empêche pas toutefois de poursuivre ses activités en contravention de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Aux SPE, on n'a pas complètement mis de côté la possibilité d'avoir recours à une injonction pour empêcher la compagnie d'exploiter la sablière pendant que sa demande de permis est à l'étude.

Pas souhaitable, en effet, puisqu'aux Services de protection de l'environnement, on n'a jamais vraiment eu l'intention d'empêcher Gély Construction d'exploiter la sablière. Pour les responsables des SPE, l'enjeu de cette bataille n'avait en effet rien à voir avec la beauté des lieux.

s'étant maintenant pliée à cette exigence, les SPE n'ont d'autre choix que celui d'étudier cette demande.

Quant à la promesse du ministre Goldbloom, le moins qu'on puisse dire c'est qu'elle a peu de chance de se matérialiser.

Juridiquement parlant, elle est à toutes fins utiles, indéfendable. La demande de cette compagnie doit être examinée comme toutes les autres qui sont acheminées aux SPE...

Ces deux dangers potentiels ne sont toutefois pas codifiés comme tels dans la loi et compte tenu de l'inexistence d'un règlement concret et précis sur l'exploitation des sablières...

On nous annoncera donc prochainement que Gély Construction Inc. a obtenu un permis des Services de protection de l'environnement.

Mais pour ceux qui ont vécu toute leur vie dans les envi-

rons, le Rarg de la butte ne sera jamais plus le même.

Cela n'empêche pas la municipalité de Saint-Augustin et le ministère de la Voirie d'utiliser les agrégats prélevés dans la sablière...

VERRES DE CONTACT Centre d'Application de Lentille Corneenne 350 est, boul. Charest, Québec, suite 202 - 529-3694

L'oiseau blanc Une très grande collection d'art esquimaux Sculptures de jade canadien Artisanat Québécois 3, Place Québec Québec Hilton (Grand Hall) 529-7464

louise beaulieu verres de contact verres correcteurs lunettes opticien d'ordonnance 355 de la couronne, Québec (carré Jacques-Cartier) tél.: 525-4869

L'ORDRE RENOVE DU TEMPLE, adapté à notre monde moderne, perpétue la tradition et les idéaux des anciens chevaliers du Temple. Il offre à tous ceux qui désirent sincèrement travailler à l'édification d'un monde plus humain...

12 feux de forêt en activité

Les huit incendies forestiers qui étaient en activité mercredi au Québec ont été maîtrisés, mais 12 autres sont nés dans la journée d'hier, couvrant quelque 41 acres de forêt.

La péninsule gaspésienne en compte cinq, Québec-Mauricie et Nord-Ouest, trois

chacun, et la Côte-Nord, un.

Le ministère des Terres et Forêts rapporte cependant que le principal incendie, à quelque 25 milles au sud de Sayabec, en Gaspésie, est contenu, tandis que la progression des autres feux est arrêtée de façon définitive.

Treize congédiements à la CS regroupée de Thetford

THETFORD MINES — La commission scolaire regroupée de Thetford Mines (élémentaire) doit congédier treize enseignants, toutes des femmes, à cause d'une diminution de 300 élèves prévue pour septembre.

Ce nombre aurait été de 23, n'eût été des vacances créées par une dizaine de départs.

Pour septembre, cette commission scolaire prévoit une clientèle de 4.440 élèves. Le nombre d'instituteurs diminuera de 195 à 172.

BLACK LAKE-DISRAELI

Par ailleurs, à la commission de Black Lake-Disraeli, il y aura probablement pas de mise à pied pour cause de surplus de personnel. En fait,

il y a neuf enseignants en trop mais parmi le groupe, trois avaient été embauchés, l'an dernier, pour un an seulement, tandis que trois autres ont obtenu un renouvellement de contrat pour combler des postes vacants. Actuellement, trois enseignants risquent d'être congédiés mais l'expérience passée démontre qu'ils ont de fortes chances d'être réembauchés au cours des vacances estivales.

La clientèle de cette commission scolaire diminuera de 2.726 à 2.535 étudiants, en septembre.

Quant à la commission scolaire régionale de l'Amiante, elle ne prévoit aucune mise à pied pour surplus de personnel enseignant.

PRIX CHOCS PRÉ-VACANCES 3 JOURS SEULEMENT — Jeudi - Vendredi - Samedi. CUISINIÈRES ÉLECTRIQUES, REFRIGÉRATEURS, LAVE-VAISSELLE, LESSIVEUSE AUTOMATIQUE, SECHEUSE AUTOMATIQUE. GIFFARD CENTRE DU MEUBLE 3586, Mgr-Gauthier - Giffard - 661-7105





SI VOUS AVEZ UN LOGEMENT
OU UN APPARTEMENT A LOUER
N'Y ALLEZ PAS PAR 4 CHEMINS...

LA ROUTE LA PLUS COURTE ENTRE VOUS
ET VOTRE FUTUR LOCATAIRE:
LES ANNONCES CLASSEES DU SOLEIL

10 lignes téléphoniques
VOUS Y MENENT.



Prenez l'express. Prenez les Annonces Classées
du SOLEIL. La place d'affaires de monsieur
tout-le-monde. A votre service 12 heures par
jour.

529-9231



LES ANNONCES CLASSEES
LE SOLEIL

Horoscope

SAMEDI ET DIMANCHE
8 ET 9 JUIN 1974

L'opposition Mars-Lune et le carré Lune-Uranus du samedi, risquent de vous faire adopter des positions extrêmes et dangereuses. Les aspects lunaires du dimanche vous rendront à des idées plus sages, mais il vous faudra faire un effort d'adaptation à une nouvelle situation. Chance avec 3 et 98.

ANNIVERSAIRES: Ceux du samedi: N'innovez pas sans garder l'esprit de la tradition. Ceux du dimanche: Votre sensibilité sera votre meilleur guide.

NAISSANCES: Celles du samedi donneront des enfants audacieux et peu disposés aux concessions. Celles du dimanche donneront des enfants aimables et tendres, un peu timides.

BELIER (21 mars - 20 avril)
Généralités: On fera appel à vous pour trancher un litige, vous serez dans une position délicate. **La chance:** Cherchez l'outsider dans les poids légers. **Plaisirs:** Montrez-vous plus tendre. **Santé:** Menez une vie régulière.

TAUREAU (21 avril - 20 mai)
Généralités: Vous rencontrerez des obstacles dans votre entourage, on cherchera à vous freiner. **La chance:** Donnez des bases solides à votre jeu. **Plaisirs:** Consacrez-vous à votre famille. **Santé:** Bonne vitalité.

GEMEAUX (21 mai - 21 juin)
Généralités: Ne vous laissez pas distraire de vos buts par des personnes intéressées ou négligentes. **La chance:** Faites confiance aux grands entraîneurs. **Plaisirs:** Echangez des idées avec vos amis. **Santé:** Bonne.

CANCER (22 juin - 22 juil.)
Généralités: L'on vous confiera des responsabilités dont vous seriez bien passé. **La chance:** Mettez sur les concurrents habitués à la piste. **Plaisirs:** Renouez avec d'anciennes relations. **Santé:** Suivez un régime naturel.

LION (23 juil. - 22 août)
Généralités: Faites un effort pour participer aux activités et à la joie de votre entourage.

La chance: N'écoutez pas trop les conseils de vos amis. **Plaisirs:** Lisez un bon livre. **Santé:** Entretenez votre forme.

VIERGE (23 août - 22 sept.)
Généralités: Des obligations inopportunes ne vous permettront pas de vous reposer. **La chance:** Choisissez les chevaux les moins chargés. **Plaisirs:** Montrez-vous toujours sincère. **Santé:** Prolongez vos heures de sommeil.

BALANCE (23 sept. - 22 oct.)
Généralités: Affrontez les changements avec confiance, vous réussirez plus facilement. **La chance:** Faites confiance aux chevaux en grande forme. **Plaisirs:** Consacrez-vous à vos enfants. **Santé:** Evitez les plats en sauce.

SCORPION (23 oct. - 21 nov.)
Généralités: Essayez d'exprimer vos idées de façon plus convaincante si vous voulez être suivi. **La chance:** Fiez-vous à votre intuition. **Plaisirs:** Donnez des preuves de votre affection à l'être cher. **Santé:** Bonne.

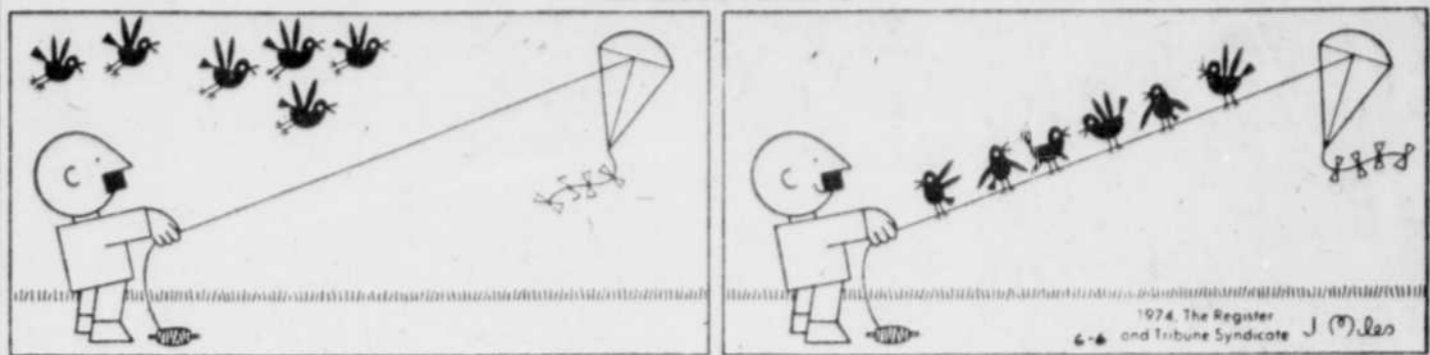
SAGITTAIRE (22 nov. - 20 déc.)
Généralités: Agissez avec ordre et sans hâte excessive pour tirer parti de vos possibilités. **La chance:** Jouez votre couleur ou votre chiffre porte-bonheur. **Plaisirs:** Tenez vos engagements. **Santé:** Ne fumez pas trop.

CAPRICORNE (21 déc. - 19 janv.)
Généralités: Ne cédez pas à votre imagination, efforcez-vous d'être toujours concret. **La chance:** Ne négligez pas le poids des chevaux. **Plaisirs:** Consacrez plus de temps à votre famille. **Santé:** Ménagez vos reins.

VERSEAU (20 janv. - 18 fév.)
Généralités: Vous avez intérêt à laisser mûrir les événements avant de prendre une décision. **La chance:** Faites des paris couplés. **Plaisirs:** Les rapports frivoles vous laisseront amer. **Santé:** Ménagez vos forces.

POISSONS (19 fév. - 20 mars)
Généralités: Libérez-vous des occupations inutiles et saisissez l'occasion de vous distraire. **La chance:** Faites confiance aux chevaux connus pour leur endurance. **Plaisirs:** Joie en famille. **Santé:** Décontractez-vous.

MONSIEUR PERKINS



PEANUTS



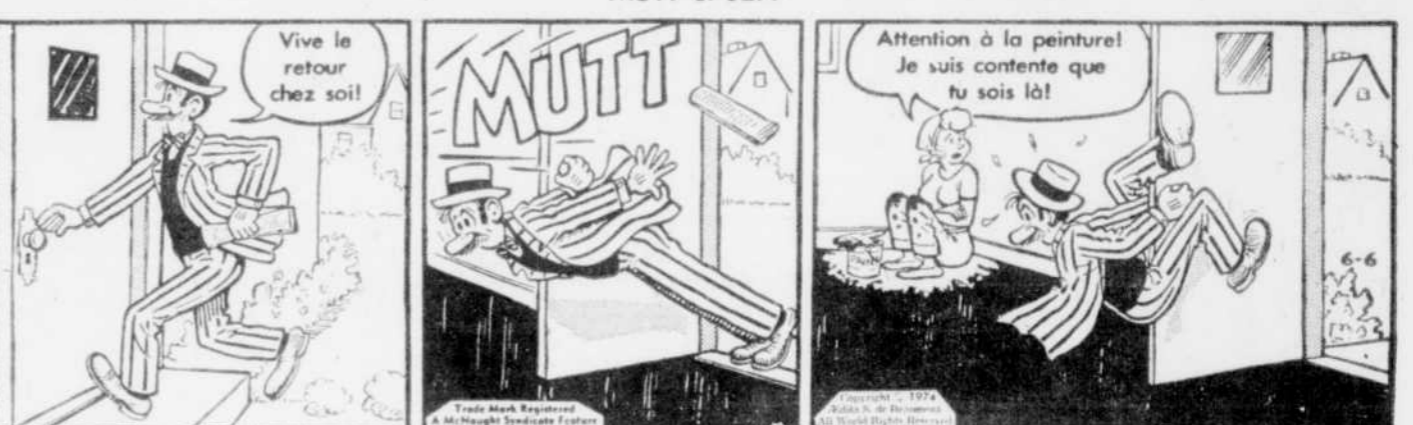
Dr BEAUDOC



MANDRAKE, LE MAGICIEN



MUTT et JEFF



GALOPIN



HAGAR L'HORRIBLE



MARC DES BOIS



LES PIERRAFEU

